

ASSEMBLEE COMMUNALE DU 30 MARS 2011

Présidence : Monsieur Pascal Moënnat, syndic

Citoyennes et citoyens présents : 47 ; conseil communal : 5, soit 52

Conseil communal : Mesdames et Messieurs

- Marie-Claire Pharisa
- Claudine Castella
- Daniel Raboud
- Jean-François Moura

Secrétaire : Madame Marthe Brodard

Convocation :

- affichée au pilier public dès le 17 mars 2011 ;
- publication dans la Feuille officielle du canton de Fribourg, numéro 11, du 18 mars 2011 ;
- insérée dans le Bulletin d'information numéro 67 distribué à tous les ménages le 17 mars 2011 (art. 12, al. 1^{bis} LCo ; décision de l'assemblée communale du 29 mars 2006).

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 1^{er} décembre 2010

2. Comptes 2010

2.1. Compte de fonctionnement

- a) rapport de l'organe de révision*
- b) préavis de la commission financière*
- c) approbation*

2.2. Compte des investissements

- a) rapport de l'organe de révision*
- b) préavis de la commission financière*
- c) approbation*

3. Remplacement et financement des fenêtres du rez-de-chaussée du bâtiment scolaire

4. Réfection et financement du Chemin des Cressets (tronçon communal)

5. Délégations de compétence au conseil communal : législature 2011-2016

- article 10 al. 2 LCo
- vente de terrain (renouvellement)

6. Election des membres des commissions :

- financière
- d'aménagement
- des naturalisations

pour la législature 2011-2016

7. Divers

8. Octroi de la bourgeoisie d'honneur à Monsieur Pascal Moënnat, syndic

A 20.00 heures, **Monsieur le Syndic** ouvre l'assemblée en saluant les personnes présentes ; il les remercie d'avoir répondu à la convocation.

Il excuse l'absence de Messieurs Jean-Marc Rotzetter, Laurent Borcard et Serge Golliard.

Il retire de l'ordre du jour le deuxième objet inscrit sous chiffre 5 : Délégations de compétence au conseil communal : législature 2011-2016 :

vente de terrain (renouvellement).

Cette délégation de compétence a été octroyée au conseil communal par l'assemblée du 1^{er} décembre 2010, en vue de vendre à Monsieur Jean-Marc Musy et aux époux Jérôme et Sylvia Borcard, une parcelle d'environ 4'200 m², à détacher du numéro 4599. La parcelle précitée est destinée à la construction d'une halle d'élevage de poulets. Conformément à l'article 10 al. 1 lettre g) et al. 2 LCo, ladite délégation de compétence expire à la fin de la législature.

Une vente conditionnelle et pacte d'emption ont été instrumentés, par-devant notaire, hier 29 mars 2011. Il n'y a dès lors pas lieu de la renouveler.

Monsieur le Syndic :

- demande s'il y a des remarques concernant le mode de convocation ainsi que l'ordre du jour ;
- rappelle les dispositions de l'article 18 (al. 1, 2 et 3) de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes :

« ¹L'assemblée vote à main levée.

²Toutefois, le vote a lieu au scrutin secret lorsque la demande qui en est faite est admise par le cinquième des membres présents.

³Le président et les autres membres du conseil communal peuvent voter. Toutefois, ils s'abstiennent lors de l'approbation des comptes par l'assemblée et lorsqu'elle décide une délégation de compétence. ».

- nomme deux scrutateurs : Messieurs Jean-Paul Zenoni et Raphaël Borcard.

Aucune remarque n'est formulée ; l'assemblée peut ainsi valablement délibérer.

Les objets inscrits à l'ordre du jour sont présentés au moyen d'un support informatique par affichage sur écran.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 1^{er} décembre 2010

Comme mentionné dans la convocation, le procès-verbal de l'assemblée du 1^{er} décembre 2010 n'est pas lu ; il a été mis à la disposition des citoyens actifs (au Bureau communal), dix jours avant la présente (art. 13 du règlement du 28 décembre 1981 d'exécution de la loi sur les communes).

Il est **approuvé** avec remerciements à son auteur.

2. Comptes 2010

Un exemplaire du bilan, du compte de fonctionnement et du compte des investissements de l'année 2010 est remis à chaque personne présente.

Monsieur le Syndic rappelle qu'un rapport explicatif a été publié dans le bulletin d'information numéro 67 du 15 mars 2011, pages 3 à 5. Le détail du compte des investissements a été reproduit dans ledit bulletin (pages 6 et 7).

Ces documents pouvaient être consultés au Bureau communal dès réception de la convocation.

2.1. Compte de fonctionnement

Madame Marie-Claire Pharisa, chargée des finances, présente le compte de fonctionnement. Son rapport est joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante (pièce numéro 1).

Un résumé des chapitres, selon comparaison avec les résultats 2009 et 2005 (début de législature) est projeté par système « beamer ».

Le compte de fonctionnement solde comme suit :

- revenus :	3'865'545.57 fr.
- charges :	3'859'734.42 fr.
d'où un excédent de revenus de :	<u>5'811.15 fr.</u>

L'ensemble des chapitres ne suscite aucune question ni demande d'explication.

Bilan au 31 décembre 2010

Madame Pharisa donne également connaissance du bilan au 31 décembre 2010, dont les totaux sont les suivants :

- actifs :	5'081'894.19 fr.
- passifs :	5'076'083.04 fr.
excédent d'actifs :	<u>5'811.15 fr.</u>

2.2. Compte des investissements

Madame Marie-Claire Pharisa apporte des compléments d'information relatifs au compte des investissements (cf. rapport précité, pièce 1).

Les résultats du compte des investissements sont les suivants :

- total des produits d'investissement :	555'916.50 fr.
- total des charges d'investissement :	<u>1'390'016.00 fr.</u>
Investissements nets:	<u>834'099.50 fr.</u>

Rapport de l'organe de révision : Fiduciaire Cuennet Sàrl, à Bulle

Madame Marie-Claire Pharisa informe l'assemblée que la Fiduciaire Cuennet Sàrl, à Bulle, en qualité d'organe de révision désigné par l'assemblée communale le 21 avril 2010, a vérifié les comptes de l'année 2010 (art. 98d de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes, 60c du règlement du 28 décembre 1981 d'exécution de la loi sur les communes).

Les résultats détaillés sont consignés dans la formule de vérification établie par le Service des communes (art. 60d RELCo). Cette formule, complétée le 17 mars 2011, a été remise par l'organe de révision au conseil communal le 17 mars 2011, accompagnée du rapport de révision du même jour.

Un exemplaire de ces documents a été remis à la commission financière le 23 mars 2011.

Le rapport de révision est annexé aux comptes mis en consultation au Bureau communal dès l'envoi de la convocation à l'assemblée. Ce rapport recommande d'approuver les comptes annuels 2010.

Rapport de la commission financière

Monsieur Dominique Borcard, président de la commission financière, donne lecture du rapport de révision dressé par la Fiduciaire Cuennet Sàrl, le 17 mars 2011, ainsi que de celui de ladite commission, pièces annexées au présent procès-verbal (numéros 2 et 3) pour en faire partie intégrante.

Le rapport de la commission financière est reproduit ci-dessous.

« ASSEMBLEE COMMUNALE DU 30 MARS 2011

Rapport de la commission financière

Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs,

La commission financière a reçu le formulaire de vérification des comptes et le rapport de révision remplis par la fiduciaire Cuennet. Nous avons eu une entrevue le 23 mars 2011 avec

Marie-Claire Pharisa, responsable des finances, et Jeannette Beaud, caissière. La commission a aussi pris connaissance des remarques relatives à ce formulaire et a eu les réponses aux questions posées lors de cette réunion.

Sur ces bases-là, nous vous proposons d'approuver le compte de fonctionnement 2010 ainsi que celui des investissements 2010.

Nous remercions le conseil communal pour la gestion suivie des finances ainsi que la caissière, Mme Beaud, pour la bonne tenue des comptes.

Les membres de la commission financière

Pierre Beaud
Serge Golliard
Dominique Borcard »

Ce rapport est signé : Dominique Borcard, président.

Madame Marie-Claire Pharisa remercie Madame Jeannette Beaud, caissière, de l'excellent travail accompli tout au long de l'année. Elle remercie la commission financière de son engagement et de son appui.

La discussion est ouverte ; elle n'est pas utilisée.

- Approbation du compte de fonctionnement

Soumis à l'assemblée, le compte de fonctionnement de l'année 2010 **est approuvé par vote au scrutin ouvert, à l'unanimité.**

- Approbation du compte des investissements

Soumis à l'assemblée, le compte des investissements de l'année 2010 **est approuvé par vote au scrutin ouvert, à l'unanimité.**

Au nom du conseil, Monsieur le Syndic remercie :

- l'assemblée de la confiance témoignée ;
- Madame Marie-Claire Pharisa, responsable des finances ;
- la commission financière ;
- Madame Jeannette Beaud, caissière.

Madame Marie-Claire Pharisa présente les tableaux des investissements 2006-2010. Selon récapitulation :

- les charges d'investissement (2006-2010) s'élèvent à :	5'281'863.40 fr.
- les produits d'investissement (2006-2010) s'élèvent à :	<u>2'993'269.50 fr.</u>
coût net supporté par la caisse communale :	<u>2'288'593.90 fr.</u>

- Dette au 31 décembre 2005 :	2'331'893.85 fr.
- Dette au 31 décembre 2010 :	<u>3'460'326.26 fr.</u>

Augmentation de la dette : **1'128'432.41 fr.**

Investissements payés durant la période 2006-2010 : **1'160'161.49 fr.**

Le détail des investissements 2006-2010 est annexé au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante, pièce numéro 4.

Monsieur le Syndic souligne la capacité d'investissement de l'ordre d'un million de francs par année ; elle permet d'entretenir le patrimoine, les équipements et les installations.

3. Remplacement et financement des fenêtres du rez-de-chaussée du bâtiment scolaire

Coût estimé à 65'000 fr.

Madame Marie-Claire Pharisa expose que les fenêtres précitées remontent à l'origine du bâtiment, soit à plus de cent ans. Elles sont en chêne. En raison du fait que ledit bâtiment est inclus dans le périmètre de la zone village, lequel est inscrit dans l'« Inventaire fédéral des sites construits à protéger en Suisse – ISOS », il en découle qu'elles doivent être remplacées par des fenêtres de mêmes type et essence de bois, avec vitrage isolant 1.0 W/m² K (double vitrage). L'isolation thermique du bâtiment sera ainsi améliorée.

Les travaux seront exécutés pendant les vacances d'été. Leur coût est devisé à **65'000 fr.**

Une fiche, jointe au présent procès-verbal, pour en faire partie intégrante, indique le but de la dépense, le plan de financement, ainsi que le montant annuel des charges (amortissement et intérêts) – art. 48 RELCo – pièce numéro 5.

Rapport de la commission financière

« Remplacement des fenêtres de l'école

Les fenêtres du rez-de-chaussée de l'école n'ayant pas été remplacées lors de la rénovation du bâtiment, il devient nécessaire de procéder à ce changement afin de faire des économies d'énergie.

La commission financière vous propose d'accepter cet investissement et son financement.

Les membres de la commission financière :

Pierre Beaud
Serge Golliard
Dominique Borcard »

Monsieur le Syndic remercie la commission financière.

Le rapport ci-dessus (pièce numéro 6), est annexé au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Soumis au vote, le remplacement et le financement des fenêtres du rez-de-chaussée du bâtiment scolaire sont admis à l'unanimité.

4. Réfection et financement du Chemin des Cressets (tronçon communal)

Coût estimé à 13'000 fr.

Monsieur Daniel Raboud présente cet objet.

Le premier tronçon du Chemin des Cressets, à partir du village, est sis sur le domaine public communal ; le deuxième qui dessert le « Chalet des Cressets » est propriété de la paroisse.

Le mauvais état du revêtement du chemin susmentionné nécessite un assainissement qui consiste à enduire le revêtement bitumineux d'un produit liant, sur lequel sera étendue une couche de gravillon. Ces applications sont suivies d'un cylindrage.

Le 1^{er} décembre 2010, l'assemblée a voté un crédit de 82'000 fr. destiné à la réfection des routes de Lessoc et d'Estavannens.

Afin de réaliser des économies (installation de chantier, frais annexes), le conseil propose de regrouper les travaux : réfection des routes de Lessoc et d'Estavannens ainsi que du **Chemin des Cressets**. Le coût du tronçon communal du chemin précité est devisé à **13'000 fr.** La Paroisse de Grandvillard supportera les frais concernant le tronçon d'accès au « Chalet des Cressets ».

Monsieur Raphaël Raboud observe que le trafic militaire emprunte les routes précitées; la Confédération ne devrait-elle pas être appelée à verser une participation ?

Monsieur Daniel Raboud l'informe qu'une demande de contribution de **15 %** concernant les travaux de réfection de la Route d'Estavannens et du Chemin des Cressets est pendante. En revanche, l'armée ne fait pas usage de la Route de Lessoc.

Une fiche, jointe au présent procès-verbal, pour en faire partie intégrante, indique le but de la dépense, le plan de financement, ainsi que le montant annuel des charges (amortissement et intérêts) – art. 48 RELCo – pièce numéro 7.

Rapport de la commission financière

« Réfection du chemin des Cressets

Afin de profiter des travaux déjà prévus dans le secteur, nous vous proposons également d'accepter cette réfection et son financement.

Les membres de la commission financière :

Pierre Beaud
Serge Golliard
Dominique Borcard »

Monsieur le Syndic remercie la commission financière.

Le rapport ci-dessus (pièce numéro 6), est annexé au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Soumis au vote, la réfection et le financement du Chemin des Cressets sont admis à l'unanimité.

5. Délégation de compétence au conseil communal : législature 2011-2016 - article 10 al. 2 LCo

L'article 10 al. 2 de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes prévoit que « *l'assemblée communale peut déléguer au conseil communal la compétence de procéder aux opérations mentionnées à l'alinéa 1 let. g à j dans les limites qu'elle fixe. La délégation de compétence expire à la fin de la législature* ».

Ces opérations sont les suivantes :

- g) elle décide de l'achat, de la vente, de l'échange, de la donation ou du partage d'immeubles, de la constitution de droits réels limités et de toute autre opération permettant d'atteindre un but économique analogue à celui d'une acquisition d'immeubles ;*
- h) elle décide des cautionnements et des sûretés analogues, à l'exception des garanties fournies à titre d'assistance ;*
- i) elle décide des prêts et des participations qui ne répondent pas aux conditions usuelles de sécurité et de rendement ;*
- j) elle décide de l'acceptation d'une donation avec charge ou d'un legs avec charge.*

Durant la dernière législature, le montant de la délégation de compétence était fixé à 20'000 fr. par cas. Le conseil propose de la renouveler pour la législature 2011-2016, pour le même montant (20'000 fr. par cas).

La discussion est ouverte ; elle n'est pas utilisée.

Soumise à l'assemblée, la délégation de compétence au conseil communal pour un montant de 20'000 fr. par cas, est admise, à l'unanimité, par vote au scrutin ouvert.

6. Election des membres des commissions :

- financière
- d'aménagement
- des naturalisations

pour la législature 2011-2016

a) Election des membres de la commission financière (art. 10 al. 1 litt. o) LCo)

En vertu de l'article 10 al. 1 litt. o) de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes, il appartient à l'assemblée d'élire les membres de la commission financière. Cette commission doit être composée d'au moins trois personnes. Elles sont élues, pour la législature,

parmi les citoyens actifs. Ne sont pas éligibles, les membres du conseil communal et du personnel (art. 96 LCo).

Pour la législature 2006-2011, la commission financière était composée de Messieurs :

- Dominique Borcard, président ;
- Pierre Beaud, secrétaire ;
- Serge Golliard.

Le conseil maintient ce nombre (trois).

Messieurs Dominique Borcard et Pierre Beaud ont présenté leur démission.

Par leur engagement dans les affaires communales, ils ont contribué, avec discernement, à la bonne gestion des finances.

Monsieur Dominique Borcard a été élu le 28 mars 2001 ; il préside cette commission depuis le 1^{er} janvier 2004. Monsieur Pierre Beaud y est entré le 3 décembre 2003.

Monsieur Serge Golliard, en fonction depuis le 29 novembre 2006, accepte de renouveler son mandat.

Le conseil les remercie vivement de l'activité qu'ils ont exercée d'une manière consciencieuse et responsable.

Ladite commission a dû être sollicitée, notamment dans le cadre des travaux d'endiguement suite aux intempéries de 2005 et 2007. Elle a su se montrer objective et apporter son soutien.

Sont proposés, les trois candidats suivants :

Messieurs :

- Serge Golliard (sortant) ;
- Pierre Borcard (nouveau) ;
- Thierry Sottas (nouveau).

Monsieur le Syndic présente brièvement les deux nouveaux candidats. Monsieur Pierre Borcard est chef d'entreprise, indépendant. Monsieur Thierry Sottas est collaborateur auprès de la Fédération patronale, à Bulle. Il est gestionnaire d'associations professionnelles.

Monsieur David Suchet propose Monsieur Antoine Castella.

Les compétences de Monsieur Antoine Castella sont reconnues. Toutefois, l'exercice de ce mandat est subordonné à l'indépendance nécessaire vis-à-vis des membres de l'autorité communale. Monsieur Antoine Castella, est le fils de Madame Claudine Castella, conseillère communale.

Aucune autre proposition n'est formulée.

En outre, aucune liste n'a été déposée ; conformément à l'article 19 al. 1 et 1^{bis}, l'élection se déroule au scrutin individuel et à main levée.

Sont élus, à l'unanimité et par acclamation, pour la législature 2011-2016, Messieurs

- **Serge Golliard,**
- **Pierre Borcard,**
- **Thierry Sottas.**

Ils acceptent, céans, leur élection.

Monsieur le Syndic remercie et félicite les trois prénommés.

b) *Election des membres de la commission d'aménagement (art. 10 al. 1 litt. o) LCo) ; art. 36 al. 2 LATeC*

Messieurs :

- Pascal Moënnat, syndic, président ;
- Pierre Beaud ;
- Vincent Borcard ;
- Patrice Gurtner ;
- Renaud Moura,

fonctionnent actuellement au sein de la commission d'aménagement.

La loi sur l'aménagement du territoire et les constructions du 9 mai 1983, laquelle est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1984, a institué la commission d'aménagement.

Messieurs Renaud Moura et Vincent Borcard ont été élus, respectivement le 18 mars 1986 et le 25 avril 1996. Les deux prénommés ont fait part de leur intention de se retirer.

Monsieur Renaud Moura a participé à la révision du plan d'aménagement local, laquelle a été entamée en 1987. En raison de la complexité du dossier inhérente, notamment aux zones d'exploitation des gravières, d'activités militaires, ladite révision n'a été approuvée par la Direction des travaux publics qu'en octobre 1997. Cette révision a été suivie de modifications et de compléments.

Le conseil remercie Messieurs Renaud Moura et Vincent Borcard, démissionnaires, ainsi que les autres membres de la commission, de leur concours au développement harmonieux et mesuré du village.

L'article 36 de la nouvelle loi du 2 décembre 2008 sur l'aménagement du territoire et les constructions, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2010, prescrit :

¹ Le conseil communal est l'autorité responsable de l'aménagement local.

² **Le conseil communal constitue une commission d'aménagement permanente qui l'appuie dans l'élaboration du plan d'aménagement local et l'application de celui-ci. La commission est composée d'au moins cinq membres, dont la majorité est désignée par l'assemblée communale ou par le conseil général.**

Une révision du PAL est inscrite dans le programme de la prochaine législature.

Messieurs Pierre Beaud et Patrice Gurtner acceptent un nouveau mandat. Le conseil propose d'élire Monsieur Pascal Moënnat.

Ledit conseil désignera deux de ses membres.

Madame Marie-Claire Pharisa invite l'assemblée à faire confiance aux personnes nommées ci-dessus. Elle souligne le potentiel de Monsieur Pascal Moënnat, son expérience et sa parfaite connaissance du village, comme des sensibilités de ses habitants.

Aucune liste n'a été déposée. Dès lors, l'élection se déroule au scrutin individuel et à main levée.

Sont élus, à l'unanimité et par acclamation, pour la législature 2011-2016, Messieurs :

- **Pascal Moënnat,**
- **Pierre Beaud,**
- **Patrice Gurtner.**

Ils acceptent, céans, leur élection.

Madame Pharisa, vice-syndique, remercie et félicite les trois prénommés.

c) *Election des membres de la commission des naturalisations (art. 10 al. 1 litt. o) LCo) ; art. 34 LDCF*

A la suite de la révision de la loi du 15 novembre 1996 sur le droit de cité fribourgeois, de nouvelles dispositions sont entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2008. Ces dispositions ont instauré une commission des naturalisations.

L'assemblée du 26 novembre 2008 a élu, pour la fin de la législature 2006-2011, les membres suivants, soit Mesdames et Messieurs :

- Isabelle Vauthey ;
- Estelle Battellino ;
- Julien Heckly ;
- Eric Delabays ;
- Raphaël Borcard ;
- Céleste Chiari.

Monsieur Pascal Moënnat, syndic, a fonctionné en qualité de représentant de l'autorité communale.

Madame Isabelle Vauthey n'est plus domiciliée à Grandvillard ; en conséquence, elle n'est plus membre de cette commission.

Madame et Messieurs :

- Estelle Gouraud (Battellino) ;
- Julien Heckly ;
- Eric Delabays ;
- Raphaël Borcard ;
- Céleste Chiari,

acceptent un nouveau mandat.

Le conseil désignera un représentant. La commission sera ainsi composée de six personnes.

L'article 34 LDCF définit l'activité de cette commission :

Art. 34 Audition par une commission des naturalisations

¹ Chaque commune institue une commission des naturalisations dont les membres sont élus par l'assemblée communale ou le conseil général pour la durée de la législature. La commission des naturalisations doit comprendre entre cinq et onze membres choisis parmi les citoyens actifs domiciliés dans la commune.

² La commune veille à ce que tout requérant soit entendu par la commission des naturalisations, afin de s'assurer de son intégration. Elle peut renoncer à entendre le Confédéré qui demande le droit de cité.

³ La commission des naturalisations émet un préavis à l'intention du conseil communal.

Monsieur le Syndic remercie et félicite les personnes ci-dessus.

7. Divers

a) Construction d'une centrale de biogaz avec chauffage à distance

Monsieur le Syndic renseigne l'assemblée sur l'évolution du projet de construction d'une centrale de biogaz avec conduite de chauffage à distance.

Vingt-trois agriculteurs ont signé une convention de partenariat. Une société « Vanils Energies SA », dont le siège social sera à Grandvillard, est en formation. Les agriculteurs seront actionnaires majoritaires.

Une surface de 9'415 m², détachée du numéro 4599, propriété de la commune, immatriculée sous numéro 4757, sera transférée à la société exploitante. Un pacte d'emption a été instrumenté, par-devant notaire, le 15 mars 2011 (cf. délégation de compétence de l'assemblée communale du 25 novembre 2009).

Le concept et les études d'impact sont en voie d'achèvement. Selon les informations en possession de Monsieur Moënnat, l'exploitation du réseau à distance est réalisable, par conséquent rentable.

Le projet a été soumis à l'examen préalable du Service des constructions et de l'aménagement.

b) Eclairage public

Monsieur Daniel Raboud fait référence à la catastrophe nucléaire qui a lieu au Japon (Centrale nucléaire de Fukushima). Cette catastrophe sensibilise sur le plan mondial. Il y a lieu d'envisager des mesures en vue d'économiser l'électricité.

Le Groupe E a présenté un programme de mesures, lequel vise une économie annuelle d'environ **40 %**. Il propose à ses clients un soutien financier pour l'assainissement de l'éclairage public à hauteur de **9 millions** pour toutes les communes de sa zone de desserte.

Monsieur Raboud projette un tableau qui comprend le rendement d'éclairage moyen des lampes utilisées pour l'illumination des rues. Les lampes « sodium haute pression » assurent le meilleur rendement.

Aujourd'hui, Grandvillard compte **110 points lumineux**. Le changement des ampoules avec mercure permet d'envisager un potentiel important d'économie.

Le programme comprend également l'extinction pendant la deuxième partie de la nuit, soit de 24.00 à 06.00 heures ou de 01.00 à 05.00 heures.

Ces mesures permettraient une réduction d'environ 22'000 KWh sur une consommation d'environ 55'000 kWh.

Un projet sera soumis à la prochaine assemblée, avec demande de crédit.

L'ensemble des communes du canton proposent des mesures. Certaines les ont déjà réalisées.

Monsieur Raphaël Raboud demande si lesdites mesures sont calculées dans le coût sur le plan de l'entretien ? Selon Monsieur Raboud, le service d'entretien aura lieu tous les six ans au lieu de trois actuellement.

Monsieur Raphaël Raboud ajoute que la Commune de Gruyères vient de réduire l'éclairage nocturne.

Monsieur le Syndic remercie Monsieur Daniel Raboud de ses informations.

c) **Gaz « Radon »**

Monsieur Laurent Python se réfère à la campagne 2010 visant à détecter la présence du gaz « Radon ». Il a constaté que la Commune de Grandvillard est classée en zone de degré moyen.

Monsieur Daniel Raboud le renseigne, ainsi que l'assemblée. En 2010, cinq dosimètres ont été répartis dans le village, notamment dans le bâtiment scolaire. Selon les résultats des relevés, Grandvillard se situe en zone de risque moyen. Toutefois, aucun bâtiment n'a été soumis à des mesures particulières.

Madame Jeannette Beaud précise qu'une première campagne de mesures remonte à 10-15 ans. Elle n'a non plus donné lieu à des conclusions négatives.

8. Octroi de la bourgeoisie d'honneur à Monsieur Pascal Moënnat, syndic

En préambule, il convient de préciser que Madame Isabelle Moënnat, épouse du précité, ainsi que leurs trois filles Pauline, Adèle et Delphine sont présentes à l'assemblée.

Monsieur Daniel Raboud projette une émission diffusée sur la Télévision suisse romande le 28 juillet 2009, à 19.00 heures : « Entretien avec Monsieur Pascal Moënnat, Syndic de Grandvillard », dont la durée est de 3.26 minutes.

Madame Marie-Claire Pharisa s'adresse à Monsieur Moënnat, en ces termes :

« Vous venez d'entendre une interview de notre syndic qui présente notre petit coin de terre. Cela démontre, s'il est nécessaire, son intérêt pour son village.

Mesdames, Messieurs,

Il s'est installé par amour et a dirigé par passion.

Arrivé de Vuisternens-devant-Romont en 1993, 11 mois plus tard, il est élu au conseil communal. Il était déjà passionné par la politique, il est devenu passionné par son village d'adoption.

Dès son entrée au conseil communal, il a apporté jeunesse et enthousiasme. Durant ses mandats, il a participé à plusieurs réalisations communales. On pense aux centrales électriques CREG et Ste-Anne et plus récemment à la centrale Biogaz dont il est l'initiateur. Il s'est investi également pour la construction du bâtiment édilitaire, pour la réfection de l'école, l'organisation de la déchetterie et j'en passe.

C'est bien évidemment en temps que Syndic, dès 2004 qu'il s'est investi de tout son Etre. Je voudrais relever tout d'abord la réorganisation de l'administration communale avec l'engagement d'une nouvelle secrétaire. Puis sont arrivées les intempéries de 2005 avec son lot de dégâts, mais aussi d'émotions. Il a fallu faire preuve de sang froid pour gérer le moment présent.

Est arrivé le temps des réparations, des coûts que cela représentait. Avec beaucoup d'engagement, il a pris son bâton de pèlerin et s'est adressé à maintes organisations afin que des aides financières extérieures soient attribuées à notre commune. Son engagement et son sens de la persuasion ont été couronnés de succès.

Parallèlement, le développement du village, son entretien et les ajustements légaux nécessitent une attention toute particulière.

C'est donc durant son mandat de syndic qu'ont été effectués l'assainissement du réservoir d'eau avec les conventions qui en découlent avec la Commune de Bas-Intyamont ; l'assainissement du secteur nord-est du village, soit la réfection des différents services et de la route; l'aménagement du « Pont-de-Pierre » et de la « Route de la Sarine ».

La réfection du bâtiment communal qui a nécessité le déplacement de l'administration communale à l'école a également été une étape importante.

Son engagement a également été primordial dans l'aménagement des différentes zones constructibles, principalement les quartiers de la « Ria » et des « Sappalleys ».

Je pourrais vous citer encore les aménagements des vestiaires du FC et de la place de jeux du Saudillet.

Dans le secteur agricole, la continuation du remaniement parcellaire, l'entretien des chalets d'alpage et, plus récemment la construction de la route des « Tservettes » ont également été ses priorités.

Dans un domaine plus administratif, je voudrais relever les nombreux entretiens avec l'Armée afin que notre village maintienne les avantages financiers qui découlent de la place d'armes.

Cette liste n'est pas exhaustive, mais elle reflète, dans les grandes lignes, l'engagement de notre syndic.

Je voudrais également relever la bonne ambiance qui règne au sein du conseil communal. C'est un collègue agréable et un dirigeant persuasif.

Il a su, par ses connaissances professionnelles, ses expériences et son entregent, amener la population de notre village à une concordance conciliante dans tous les domaines d'activités de la fonction publique. Cette cohésion est un aspect non négligeable pour l'évolution future d'un lieu où il fait bon vivre.

Afin de pouvoir s'engager et donner le meilleur de soi à la fonction publique, il faut être appuyé, encouragé et compris dans le cadre de sa famille. A cet effet, je voudrais associer son épouse Isabelle et ses enfants à la réussite de la fonction de Pascal durant ces 17 ans et leur adresser également la reconnaissance de la population.

C'est un enfant de Vuisternens-devant-Romont qui a donné le meilleur de lui-même à son village d'adoption. En tant que collègue, je peux vous assurer qu'il est de Grandvillard à 100%, d'une part, avec son cœur, mais aussi avec conviction.

Si en aucun cas, on ne veut lui enlever ses racines glânoises, on doit lui ouvrir les portes de la Gruyère, non seulement en tant que résident, mais aussi en tant que ressortissant. C'est pourquoi, le conseil communal propose à l'assemblée de lui accorder la **bourgeoisie d'honneur** de Grandvillard avec droit de cité, ainsi qu'à ses filles Pauline, Adèle et Delphine, nées, respectivement le 2 mai 1993, le 5 janvier 1995 et le 8 novembre 1999. Son épouse étant déjà originaire de notre village, ce sera donc toute la famille qui bénéficiera de la bourgeoisie de Grandvillard.

Pour information, il s'agit d'une décision de l'assemblée communale qui doit être entérinée par le service cantonal des naturalisations.

Avant de passer à la décision, je tiens, au nom du conseil communal et de toute la population, à t'adresser, cher Pascal, un grand et très sincère merci. Je souhaite que le temps libre que te laisse cette fin de mandat soit une source de joie et de bonheur pour toi et pour toute ta famille. ».

Signé : Marie-Claire Pharisa, vice-syndique

Cet élément de l'ordre du jour fait l'objet d'une décision séparée, laquelle sera remise au Service de l'état civil et des naturalisations du canton de Fribourg. Ledit service est requis d'ordonner les mises à jour nécessaires dans les registres de l'état civil.

Monsieur Pascal Moënnat, syndic, et ses trois enfants, sont accueillis par une immense acclamation en qualité de ressortissants de Grandvillard ; Monsieur Moënnat, reçoit également la bourgeoisie d'honneur.

Au nom de son épouse et de ses enfants, avec une pointe d'émotion, il remercie chaleureusement l'assemblée et tous les résidents de Grandvillard de la confiance témoignée tout au long de son activité au sein du conseil communal, ainsi qu'en qualité de syndic.

Il remercie également son épouse et ses enfants, sans l'appui et la compréhension desquels, un tel engagement n'eut pas été possible.

Onze mois après son élection de domicile à Grandvillard, Monsieur Gérard Borcard, alors conseiller communal, est venu le solliciter ; pourquoi ne pas s'engager ? A cette époque, outre le

prénommé et Madame Jeannette Beaud, secrétaire-caissière communale, Monsieur Moënnat ne connaissait que très peu de monde.

Monsieur Gérard Borcard lui a fait découvrir ce beau et pittoresque village, son terroir.

Le bilan d'aujourd'hui est le résultat d'un travail d'équipe. Il a eu beaucoup de plaisir et, ce n'est pas sans émotion qu'il quitte ses collègues, lesquels sont devenus des amis.

Il remercie Madame Jeannette Beaud, au service de la commune depuis plus de trente-cinq ans, dont dix-sept de collaboration dans un esprit de confiance, Madame Marthe Brodard, secrétaire communale, Monsieur Alex Beaud, responsable du personnel des forêts et d'exploitation, ainsi que l'ensemble du personnel communal. Chacun assume ses attributions dans un excellent état d'esprit.

Cette expérience de conseiller communal, puis de syndic, est enrichissante.

Il souhaite la bienvenue au docteur Philippe Mercier, nouveau conseiller communal. Il est persuadé que Monsieur Mercier retirera de grandes satisfactions dans cette nouvelle fonction.

Au nom de la communauté villageoise, le conseil remet un présent au nouveau bourgeois, lequel devrait l'accompagner longtemps et se veut un témoignage de reconnaissance du temps non mesuré consacré aux affaires publiques.

Monsieur le Syndic Pascal Moënnat clôt l'assemblée à 21.30 heures. Il invite chacun à un moment d'échange et d'amitié.

La secrétaire :



Marthe Brodard

Le Syndic :



Pascal Moënnat